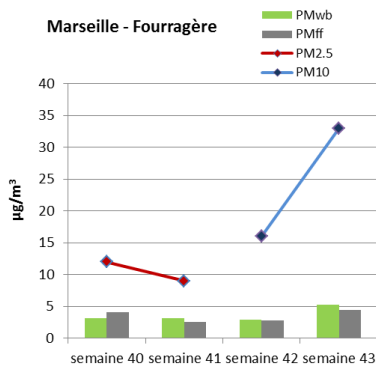
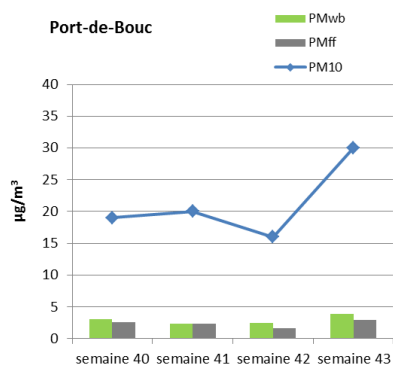
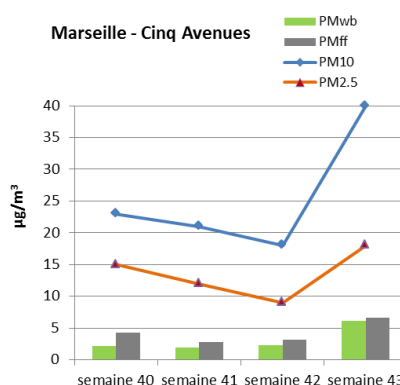
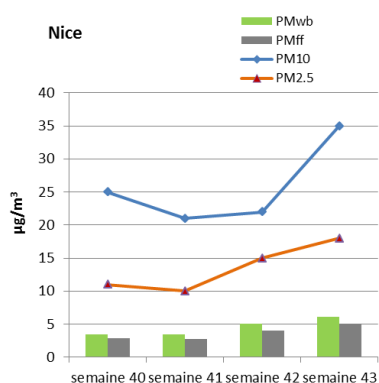


Air PACA dispose de quatre sites de mesure de black carbon dans la région. Les analyseurs permettent de dissocier la part des particules qui provient de la combustion d'énergies fossiles (essentiellement due au trafic) de celle issue de la combustion de biomasse.



Les teneurs en black carbon total amorcent leur croissance sur l'ensemble des sites, en liaison avec l'arrivée de l'hiver et la baisse des températures. La contribution de la combustion de biomasse aux particules PM10 est aussi en augmentation.

Les 24 et 25 octobre, les analyseurs ont enregistré une nette hausse des teneurs en PM10, sans augmentation conjointe des niveaux de black carbon. En effet, cet épisode est lié à l'arrivée d'une masse d'air chaude chargée en particules en provenance de zones désertiques, qui a concerné près de 6% du territoire de la région PACA et a touché 37% de la population régionale.

Au cours des derniers jours du mois, les teneurs en black carbon ont, quant à elles, été les plus importantes.

Concentrations hebdomadaires en particules issues de la combustion de bois et du trafic, et en particules PM10 et PM2,5 sur les quatre sites de mesure

Sources :

Le black carbon est issu de la combustion incomplète de combustibles d'origine fossile ou biomassique. Ses sources principales sont la combustion des moteurs (diesel essentiellement), le chauffage résidentiel au bois, au fioul et au charbon, la production d'électricité, le brûlage de déchets verts et agricoles, les incendies de forêts.

Méthode de mesure :

L'aéthalomètre AE33 détermine les niveaux de black carbon par une méthode optique. La mesure de l'absorption est faite pour sept longueurs d'ondes différentes, ce qui permet de différencier l'origine des sources de combustion, et ainsi d'estimer la part de carbone suie issue de la combustion d'énergies fossiles et celle provenant de la combustion de la biomasse.

Glossaire :

PMwb : estimation de la concentration des particules issues de la combustion de biomasse en µg/m³.

PMff : estimation de la concentration des particules issues de la combustion d'énergies fossiles (trafic principalement) en µg/m³.

Réglementation :

Le black carbon ne fait l'objet d'aucune référence normative actuellement. La réglementation porte uniquement sur les PM10 et PM2.5.

Les bilans mensuels des territoires sont disponibles à la rubrique [publications](#) sur www.airpaca.org.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner, [contactez-nous en cliquant ici](#).

contact.air@airpaca.org



www.airpaca.org

Siège social

146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues

Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice

333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06